

RAPPORT

SUR LES

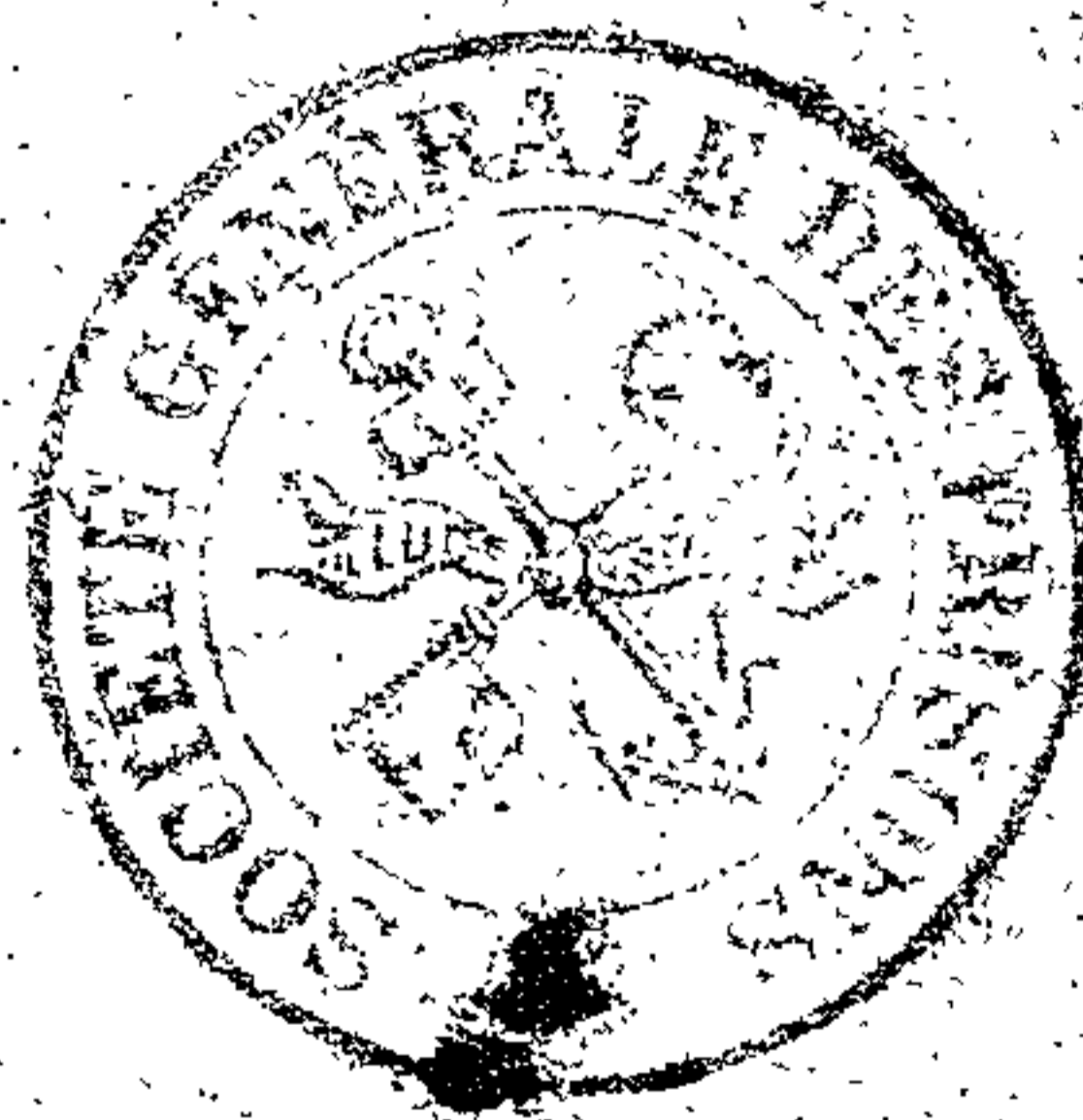
MAISONS DE L'ŒUVRE DE SAINT LÉONARD

PRÉSENTÉ

AU CONGRÈS PÉNITENTIAIRE

DE PARIS

le 13 Septembre 1878



CITEAUX

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE SAINT JOSEPH

1878

AUX

BIENFAITEURS

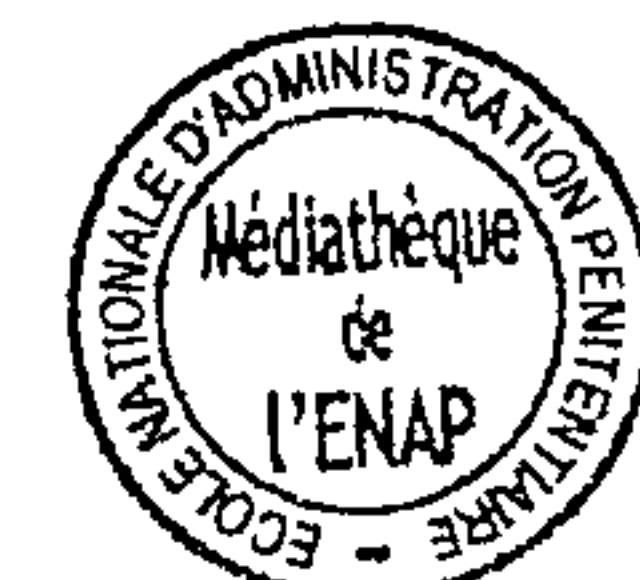
DE L'ŒUVRE

SAINT LÉONARD.

F936

18004

RAPPORT



SUR LES

MAISONS DE L'ŒUVRE DE SAINT LÉONARD

PRÉSENTÉ

AU CONGRÈS PÉNITENTIAIRE

DE PARIS

CITEAUX. — IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH.

le 13 Septembre 1878

CITEAUX

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE SAINT JOSEPH

—
1878

RAPPORT

SUR LES

MAISONS DE L'ŒUVRE DE SAINT LÉONARD

PRÉSENTÉ

AU CONGRÈS PÉNITENTIAIRE

DE PARIS

le 13 Septembre 1878



Fonctionnement matériel et moral de l'Asile.

Le patronage de Saint Léonard pour le placement des Libérés adultes —

Ses résultats — ses ressources et ses espérances.

« Il faut que le peuple fasse partie du patronage des
« Libérés, parce que si l'ouvrier les repousse, il importera peu
« que quelques philanthropes éclairés les accueillent. »

*Mademoiselle Conception Avenal, Bulletin
de la Société Générale des prisons. —*

(Juin 1878, pag. 5. §. 2.)

De là, Messieurs, l'honneur et l'autorisation que vous voulez bien nous accorder, de Vous soumettre l'expérience de 30 ans dans le système pénitentiaire, dont 15 ans ont été employés dans une œuvre consacrée aux Libérés adultes.

C'est l'historique du premier Asile temporaire et permanent, fondé en France pour les libérés adultes, que nous allons vous détailler avec toute la simplicité de nos habitudes.

Cet historique de l'Asile St Léonard, sera corroboré par la description du fonctionnement matériel et moral de cette Œuvre. Nous vous dirons son procédé pour le placement de ses réfugiés; puis, il nous incombera de vous faire connaître, de notre mieux, les résultats de cette fondation; ses ressources et ses espérances.

L'Asile de St Léonard pour les libérés adultes, surtout ceux soumis à la surveillance, a été fondé en 1865, près de Lyon, sur les rives si belles de la Saône, voisin des carrières de Couzon (*Rhône*), gros village situé à 13 kilomètres en amont de Lyon, au pied du Mont-d'Or.

Ce village est une station du chemin de fer P. L. M.

Feu M. Bonnardet, Président de la Commission des prisons de Lyon, a fait la description suivante de l'Asile St Léonard :

« La maison de St Léonard se cache dans la montagne osseuse qui, pierre à pierre, a enfanté Lyon, non pas Lyon fleuri, coquet et endimanché, mais Lyon jaune et enfumé de nos pères. Le premier rayon de soleil est pour elle; la Saône dort à ses pieds de ce sommeil nonchalant que lui reprochait déjà César, et que la roue du bateau à vapeur qui fouette sans succès son onde engourdie, s'efforce vainement d'interrompre.

Plus près encore, la locomotive la salue en passant, et sans le hoquet strident de ses chevaux de fer, sans cette toux sèche et saccadée de poitrine qu'on s'étonne d'entendre sortir de ses vigoureux et robustes poumons d'acier, sans tous ces bruits qu'une seconde apporte et qu'une seconde emporte, rien ne viendrait troubler le calme de ces lieux, dont l'aspect sévère et presque sauvage contraste singulièrement avec le gracieux et riant coteau qui fait face à cet asile. »

Là, quand le bateau a passé, quand la locomotive a fui, on « se croirait loin, bien loin du monde, ainsi qu'il convient à ces âmes froissées qui ont fait divorce avec lui. Paix donc à vous, hommes du naufrage; que les traces de vos fers rompus s'effacent sous la main dévouée qui a purifié la vôtre en la serrant. »

Le but de l'œuvre de St Léonard fut, dès l'origine, de recueillir les libérés adultes repentants les plus rejetés, c'est-à-dire, ceux soumis à la surveillance, et qui se voient si souvent et si impitoyablement repoussés des ateliers et même des chantiers. Saint Léonard devint l'asile principalement ouvert à ces malheureux, où on s'étudia à leur procurer du travail et tout le nécessaire, afin de les amener, après un temps voulu d'épreuves, avec quelques sous économisés et l'exercice d'une certaine liberté, à se placer et à rentrer courageusement dans la société.

Ce fut une société laïque, dite des hospitaliers de la ville de Lyon, qui ouvrit cet Asile, sous la présidence de M^r Blanc Saint-Hilaire.

Cette société des hospitaliers, qui date du siècle passé, s'occupait déjà du sort des prisonniers, en les visitant pendant leur détention, aussi bien que les malades de la Ville de Lyon dans les divers hospices. Cette fondation fut mise sous le vocable de St. Léonard, parceque ce grand personnage, officier de la cour de Clovis, s'était particulièrement occupé des prisonniers durant le VI^e siècle, au pays de Limoges, où, après s'être retiré, il les employait à défricher des bois et à divers autres travaux.

Cette fondation de St. Léonard fut primitivement établie dans un local délaissé très-restreint, mais vraiment pittoresque, acheté 7,500 fr. à la compagnie P. L. M. — On y réunit tout d'abord quelques Libérés des prisons du Rhône, et le Conseil d'administration de cette nouvelle et singulière fondation, s'empressa de la confier à un prêtre qui, depuis 16 ans, était employé dans les Colonies agricoles de Cîteaux et d'Oullins.

Cette fondation brisa bientôt ses langes, en s'annexant quelques hectares de terrain dûs à la bienfaisance de plusieurs particuliers. Diverses industries, le jardinage, la culture de la vigne, vinrent à son aide; et, comme hélas! rien ne plaide en faveur d'une innovation comme le succès, l'effroi glacial qu'elle avait causé dans le pays se dissipa bientôt, et se vit remplacé par la confiance, grâce à laquelle les réfugiés furent parfois employés aux travaux du village. En fin de compte, le Conseil Général la dota d'une subvention annuelle de 500 francs, qui ne lui a été retirée qu'en 1874; l'Etat lui donna une existence légale en la reconnaissant d'utilité publique, par un décret du 6 Mai 1868, et lui accorda quelques secours. — Les encouragements du grand Pontife PIE IX ne lui firent pas défaut, ainsi que l'attestent les murs de la chapelle de l'Etablissement.

L'expérience ne tarda pas à faire sentir que l'asile de St. Léonard devait surtout s'ouvrir aux Libérés soumis à la surveillance, sortant des prisons éloignées de Lyon, car ce genre de population a essentiellement besoin d'être éloigné du théâtre de ses méfaits; aussi, la fondation lyonnaise est-elle devenue générale, de départementale qu'elle semblait devoir être: ce sont surtout les prisons de Paris qui l'alimentent.

Malgré ses agrandissements, cet Asile devint bientôt insuffisant, pour faire face aux demandes qui lui étaient adressées de toutes parts, avant 1870. Lorsque les jours d'effervescence éclatèrent, on avait appréhendé que ce pauvre monde se mît en liesse, et ne devînt la terreur du pays; mais, la discipline rendit attentifs à la voix de leurs chefs ces Libérés, pour la plupart anciens soldats. Presque tous partirent pour aller se ranger sous leur ancien drapeau; et, après la guerre, à part les morts, on se retrouva à St Léonard, qui avec l'étoile des braves sur la poitrine, qui avec une balle dans le cou, qui avec un excellent certificat, et tous encore avec l'esprit de famille qui les réunissait de nouveau.

En 1872, un legs de 114 hectares, dans l'Isère, vint permettre à l'œuvre de St. Léonard de se doubler, et d'aller établir sur les bords du Rhône une colonie nouvelle ouverte aux Libérés adultes. L'agriculture surtout, l'industrie des toiles, et une chapelle dédiée à St Dymas, le bon larron, en firent bientôt un établissement susceptible de recevoir 30 réfugiés. L'absence seule de bâtiments d'habitation arrête le développement de cette magnifique fondation, appelée à recevoir une population de 80 réfugiés et plus.

Durant cette période de 14 ans, aucune révolte, aucun événement pénible n'a interrompu la marche de l'œuvre, bien que les déceptions et les épreuves n'aient point manqué à cette mission ardue et primitive. Elle a vécu au jour le jour, sous la main de la Providence; et, grâce aux encouragements de l'autorité, à l'économie de son intérieur, à la pitié de la charité publique, elle a prouvé qu'elle était possible et viable.

En voici le rouage :

Pour être admis dans un des refuges de St Léonard, soit à Couzon (*Rhône*), soit au Sauget (*Isère*), il suffit à un détenu d'en faire la demande quelques jours d'avance, en la faisant approuver par M. le Directeur ou M. l'Aumônier de la prison où il se trouve; d'être âgé de moins de cinquante ans, et capable de travailler 12 heures par jour. On s'empresse d'accéder à sa demande, s'il y a place et si le travail suffit. Dès son arrivée, on lui donne un habillement complet pour la semaine, et un second pour les dimanches; il n'a pas lieu d'avoir recours à la cantine, la table étant abondante et uniforme pour tous à St Léonard. Cette fraternité rejaillit sur tout le reste.

L'Asile lui demande un séjour de six mois; à cette condition, signée par lui après 48 heures de réflexion, la maison lui accorde le 10 % de son travail, 40 centimes par semaine pour son tabac, et certaines gratifications aux époques des récompenses.

Ce travail de douze heures, est interrompu par deux arrêts. Le réfugié a pour se récréer un vaste lieu de promenade, une bibliothèque, et l'usage facultatif du tabac. — Les Dimanches, 5 heures lui sont accordées pour une promenade libre; mais, la rentrée est rigoureusement exigée pour tous à heure fixe, sous peine de renvoi après deux infractions à cette règle, ou même après une première infraction *si on a découché*.

A la fin de chaque mois, un état de mouvement est soumis à la Préfecture du Rhône.

Les entrées et les sorties sont également signalées mensuellement à l'autorité, et un Compte-rendu annuel porte à la connaissance du public, par doit et avoir, la situation financière de l'Œuvre. Des livrets de caisse d'épargne et des effets d'habillement sont distribués chaque année, à l'occasion de la fête de la maison, aux réfugiés les plus méritants.

Après six mois d'épreuve et de discipline, si le réfugié a tenu une conduite laborieuse, en tous points régulière, et s'il désire se retirer, on emploie tous les moyens pour le caser, et l'on y parvient en général; mais on ne se prête pas à placer ceux qui ont donné quelques sujets de mécontentement par leur négligence ou par leur inconstance, ou qui ont de trop déplorables antécédents. D'une autre part, celui qui ne réclame aucune faveur du dehors est laissé parfaitement libre de prolonger son séjour dans la maison.

En général, la moyenne du séjour est de six mois; mais il en est qui préfèrent se fixer indéfiniment à l'Asile.

Nous sommes parfois obligés de diriger sur des dépôts ou des hospices, des incapacités ou des infirmités dont on a tort de nous encombrer.

Notre personnel compte 2 ecclésiastiques par maison, et 4 Religieuses de Cîteaux, pour les services de la cuisine et de la lingerie. Nous ne laissons pas, faute de ressources, de nous

recruter, pour les contre-mâîtres, parmi ceux des anciens réfugiés qui, par leur courage et leur adresse, sont parvenus à se créer de réels appointements.

Obligés de faire face à des impositions, à une forte patente, à la concurrence des industries des maisons de détention, et, cela, sans être subventionnés et sans jouir de leurs privilèges, nous sommes réduits à ne pouvoir accorder qu'une somme relativement minime à nos travailleurs; mais, nous leur rappelons sans cesse que nous ne sommes qu'une association libre, et que du reste, un séjour de six mois ne permet pas de sérieuses entreprises pour les travaux.

C'est dans notre travail et l'économie de nos habitudes que nous trouvons le moyen de nous suffire pour les 576^{mes} de notre budget.

Notre personnel varie, à Couzon, de 50 à 65; au Sauget, pour le moment du moins, il est de 25 à 30.

1500 hommes ont déjà profité de nos Asiles, et sur ce nombre, nous en avons placé 25 %, renvoyé 10 % environ; le reste s'est tiré d'affaire à son gré.

Quant au fonctionnement moral, nous obligeons tous nos réfugiés à subir, sous des formes plus ou moins faciles, le retour aux notions premières de la morale et de la religion. A cette fin, durant deux mois, les derniers entrés assistent chaque jour, pendant un quart d'heure, à une instruction familière sur ce point. — Chaque soir, à 8 heures, tout le monde est réuni pour entendre, pendant quelques instants, une lecture instructive et récréative.

Les Dimanches, on assiste, tous ensemble, aux offices de la chapelle; mais, pour ce qui est de la pratique religieuse, chacun conserve toute sa liberté. Nous évitons même, pour prévenir les abus, d'exercer le ministère spirituel; à l'occasion, nous invitons un prêtre étranger à l'œuvre, à venir remplir ces délicates fonctions.

Nous aimons à le déclarer hautement, devant toutes les opinions, dont plusieurs, avec beaucoup de motifs, se sont déclarées peu favorables à l'installation des Asiles, notre satisfaction serait de pouvoir patroner, dès leur sortie, tous les Libérés adultes; mais comment l'espérer? Aussi, combien n'avons-nous pas été satisfait de lire M. le Docteur Adolphe Espagne, médecin de l'administration pénitentiaire. Lui aussi il admet « l'utilité des refuges, même « permanents, qui retiennent les Libérés dans une règle conventuelle « volontairement acceptée par eux, quelquefois même jusqu'à la fin « de leur vie. » Et vraiment, qui voudrait à l'heure qu'il est, recevoir à leur libération quelques-uns de nos infortunés dont les dossiers accusent de 32 à 41 condamnations. Pourtant la moyenne des dossiers de nos réfugiés peut, sans exagération, se fixer à 10 jugements.

Quel affaiblissement moral a dû produire, dans l'âme de tout homme, le passage dix fois répété dans une prison?..... Quels débris n'y a-t-il pas laissés..... Si cet homme, pourtant, veut se repentir, pourquoi le repousser?

De là, la nécessité de ces Asiles pour les Libérés; Asiles qui ne sont, après tout, que des maisons de convalescence morale. De plus, et il n'y a pas d'illusions à se faire, la révolution qui s'est opérée en France, à la fin du XVIII^e siècle, a mis fin peut-être à bien des abus, en fermant beaucoup de monastères; mais elle n'en a pas moins murés seuls refuges qui s'offraient à tant d'existences incapables de se gouverner et de se maintenir d'elles-mêmes dans la bonne voie. Aussi, tous nos anciens monastères sont-ils fatalement devenus des maisons de correction ou de détention.

Malheureusement, tout en approuvant sincèrement et vivement le patronage individuel, nous sommes réduits à continuer des refuges qui feront pardonner leur existence par leur nécessité, leur discipline, leur économie, et par leur travail surtout.

L'œuvre de St Léonard n'a reçu annuellement que 1000 à

1500 francs de l'Etat; elle avait 14000 francs de dettes quand elle nous fut confiée à son berceau; et aujourd'hui, malgré ses charges plus ou moins motivées, elle offre 120 hectares au soleil et deux refuges, dont le personnel dépasse quatre-vingts ouvriers; toutefois sa caisse n'a pas discontinué d'être à sec.

Un chômage d'un mois seulement serait notre ruine; mais la Providence et le courage l'ont éloigné jusqu'ici. Qui oserait donc, de nos jours, blâmer cette association d'efforts, cette communion, sinon de braves gens, au moins de Libérés, volontairement soumis et domptés par le bon vouloir!

On nous demandera quelles sont nos ressources. Nous tenons à la disposition de tous le contrôle de nos livres. Ils sont confiés tout naturellement à un de nos pensionnaires; et l'on verra que, si des annuités de 20 francs et quelques dons, d'autant plus honorables qu'ils sont plus volontaires, nous engagent à ne point désespérer, nos bras unis et souvent affaiblis, ne laissent pas de nous procurer plus des trois quarts de notre existence. Aussi, le premier résultat des refuges de St Léonard est-il d'économiser 25 mille journées à l'Etat, soit une somme ronde de 50,000 francs. Où seraient en effet ces malheureux, sinon en prison, et, par conséquent, à sa charge?

A côté de ce résultat forcé, nous en avons de plus consolants: c'est de pouvoir gagner des causes désespérées en plaçant, en mariant, en réhabilitant par le travail, par l'espérance et, disons-le hautement, par les ressources si appréciables de la religion, tant de malheureux, coupables il est vrai, mais sincèrement désireux du bien. Le soleil ne doit-il pas souvent éclairer de ses plus purs rayons comme de ses suprêmes clartés, les cimes calcinées par la foudre et les tempêtes!

Quelles sont nos ressources? D'abord, nous n'avons jamais désespéré, en face des plus opulentes concurrences, dont la

force semblait nous jeter un défi. Nos ressources ? nous les trouvons dans la pitié qu'inspirent des malheureux poursuivis par le crime ou le désespoir ; nous les trouvons dans la fusion de toutes les croyances, de toutes les opinions, pour nous encourager et nous faire réaliser notre devise : « *Crescam et ibo* : » « En avant, toujours en avant ! »

Du reste, quelle plaie une mère comme la France peut-elle bien laisser sans adoucissement ! Pour nous, cette pensée de la patrie est là dans le passé, le présent et l'avenir ; comment ne pas tout oser sous son égide ?

La création d'Asiles offre de sérieuses difficultés. Pas d'illusions : leur fondation exige des ressources et une constance, envers et contre tout, dans la Direction. La vue du bien qu'ils sont appelés à réaliser n'a rien d'entraînant ; mais, c'est un bien qui ne se fera pas sans eux, et ils fourniront à la justice le droit d'être plus sévère pour l'incorrigible, par cela même qu'elle aura dû être plus miséricordieuse pour le repentir.

On objecte que les refuges sont illogiques avec notre système cellulaire ; mais l'homme n'est pas appelé à vivre en cellule, et l'Asile nous fournit une transition bien naturelle pour les Libérés suspects.

L'expérience nous a appris que la liberté est une sauvegarde contre cette hideuse licence des dortoirs et des ateliers. A St Léonard on entend fréquemment nos hommes dire : nos terres., nos vignes., nos vaches ; et ils ne se gênent guère pour nous dire, quand ils surprennent des êtres dégoûtants dans leurs rangs, qu'ils n'en veulent pas plus longtemps au milieu d'eux.

Du reste, pour qui a le bonheur de croire, il n'est pas permis d'ignorer la puissance du levier des croyances dans les âmes qui n'en ont pas abusé. La chimie a son acide phénique pour arrêter la corruption physique ; la morale chrétienne a le sien aussi, pour arrêter la corruption des mœurs : il se traduit par le dévouement, le travail, la surveillance, l'instruction et surtout l'éducation.

Une expérience de 15 ans nous a prouvé que les dangers de l'agglomération, pour les Libérés adultes, ne sont pas réels, dans les conditions voulues pour un Asile. — Ces maisons doivent réunir l'agriculture à l'industrie ; elles ne peuvent que gagner à être distantes de 10 à 20 kilomètres d'une ville : cet éloignement court déjà à détourner les Libérés de certains appâts peu favorables à leur amendement. Comme il est nécessaire que ce monde soit loin de son centre, il s'ensuit que les réfugiés à Couzon ne connaissent même pas Lyon, pour la plupart.

De plus, la liberté dont les Libérés jouissent dans un Asile, les détourne de prétendus complots qu'ils auraient tant de facilité à monter et à poursuivre partout ailleurs. Les repris de justice profondément pervers, ne viennent pas s'astreindre à 12 heures de travail, ni à une discipline qui enveloppe toutes les heures du jour et de la nuit.

Le pays n'a rien à craindre des refuges bien administrés, dont le drapeau et le baromètre doivent être le travail et encore le travail.

Il faut en convenir : ces fondations sont très-sérieuses ; on nuit à leur institution en voulant les fonder sur du sable et en dehors des conditions voulues. Elles exigent, avant tout, le dévouement.

Quant à la dépense, elle sera facilement et avantageusement compensée par la diminution des récidives.

Puisse la liberté provisoire entrer bientôt en pleine voie d'exécution pour les adultes ! L'Asile pourra alors vous offrir, tout à la fois, un patronage et une transition réussis.

Pour soutenir et encourager ces refuges, vous n'aurez qu'à leur appliquer les dépenses que vous eussent causées ces hommes, s'ils eussent été en détention.

Nous l'appelons de tous nos vœux cette liberté provisoire, comme progrès à réaliser dans le système pénitentiaire, comme un moyen assuré de vous être utile, sans vous occasionner aucune dépense nouvelle.

Telles sont nos modestes données, après trente années de vie pénitentiaire. Notre avenir, comme notre passé, vous assure une étude qui ne tend qu'à se compléter et à s'éclairer de vos lumières.

Trop heureux si, incapable de vous ravir 25 centimes, nous ne vous avons pas dérobé une heure de vos fructueux moments.



Lettre de M. DUFFAURE,

de l'Académie française, Sénateur,
Garde des Sceaux,
Président du Conseil des Ministres,
ancien Bâtonnier,
Président de la Société Générale des Prisons.

A M l'Abbé Fillion,

Directeur de l'Asile de Saint Léonard.

Monsieur l'Abbé et cher Collègue,

En apprenant par le travail de M. Lacoïnta, inséré dans le dernier numéro du Bulletin, le mérite et le succès des efforts que vous tentez depuis si longtemps, à St. Léonard, pour le patronage des détenus libérés, la société générale des prisons a pensé qu'à l'hommage que chacun de ses membres vous rend du fond de son cœur, il convenait d'ajouter un témoignage plus direct d'estime et de sympathie.

En conséquence, le Conseil de Direction a décidé dans sa séance du 27 Mars, de vous offrir, pour la Caisse de votre maison, une somme de Cent francs, et pour l'un de vos patronés, un Livret de Caisse d'Épargne de Vingt francs, que vous voudrez bien lui remettre au nom de la Société.

M^r le Trésorier est chargé de vous les faire parvenir.

Je suis heureux, Monsieur l'Abbé et cher Collègue, en vous transmettant cette décision du Conseil de Direction, d'y joindre l'expression de mes sentiments personnels de respectueuse considération.

Le Président de la Société Générale des Prisons.

Signé : J. DUFFAURE.

